

DOSSIER

La plus grande AMP française est née



Harold Martin

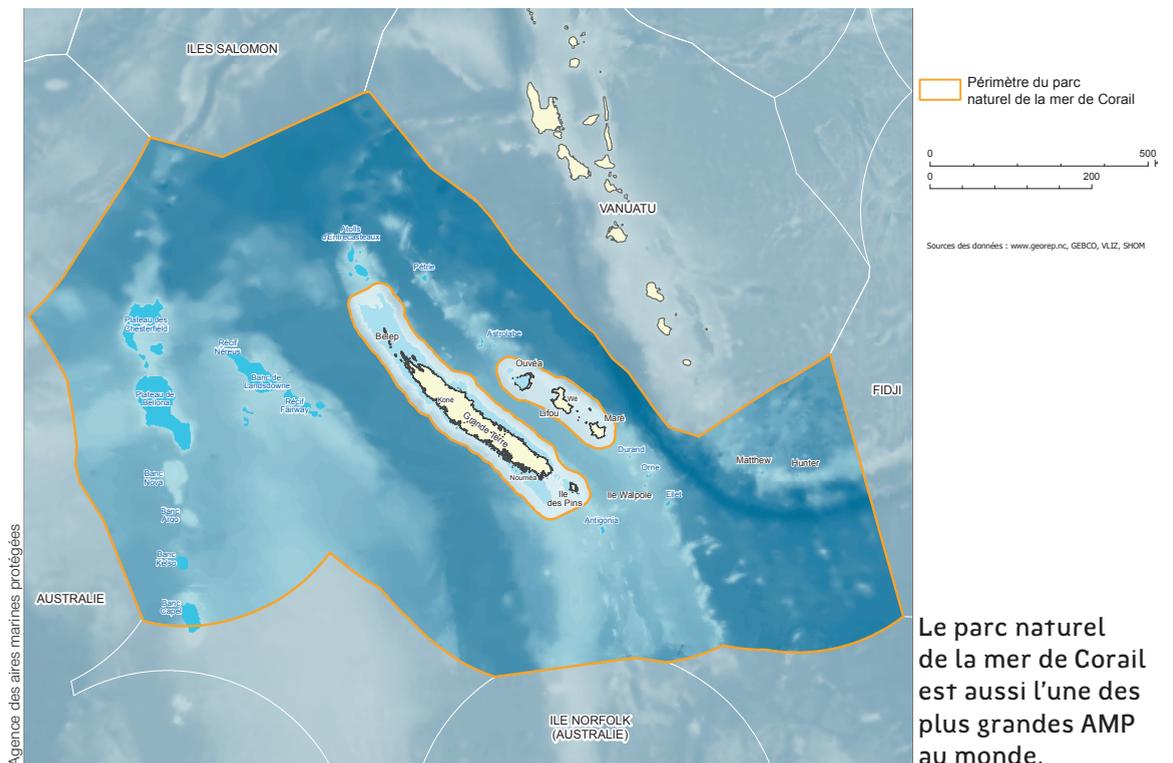
Président
du gouvernement
de la Nouvelle-
Calédonie

C'est une très grande satisfaction de voir le projet de parc naturel de la mer de Corail aboutir aujourd'hui. Mon gouvernement s'est pleinement mobilisé, avec notamment l'action de M. Anthony Lecren, pour que la Nouvelle-Calédonie se dote d'une politique intégrée pour gérer les espaces marins placés sous sa coresponsabilité avec l'Etat. C'est cet engagement que j'ai rappelé lors du Forum des îles du Pacifique, en août 2012, et lors du lancement de la concertation avec l'ensemble des parties intéressées à ce projet exemplaire.

Je voudrais remercier tous ceux qui se sont impliqués pour synthétiser et analyser l'ensemble des connaissances disponibles sur l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Ce diagnostic partagé a permis de mettre en évidence une vision commune des enjeux de développement durable et de protection de cette zone de 1,3 million de km². Le prochain comité de gestion du parc marin de la mer de Corail disposera ainsi de tous les outils nécessaires pour élaborer un projet de gestion ambitieux.

En 2013, le 3^e congrès mondial des aires marines protégées, IMPAC³, a illustré de façon marquante la prise de conscience, au niveau mondial, de la nécessité de gérer les ressources marines de façon durable et responsable et d'assurer une protection adaptée aux espèces et écosystèmes marins les plus sensibles. La Nouvelle-Calédonie et ses partenaires sont fiers d'apporter leur contribution à cette grande ambition avec la création de ce parc naturel.

Le parc naturel de la mer de Corail a été créé le 23 avril 2014, comme l'annoncé par Anthony Lecren, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au dernier congrès international des aires marines protégées.



Le parc naturel de la mer de Corail est aussi l'une des plus grandes AMP au monde.

La totalité de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie, soit près de 1,3 million de kilomètres carrés, est devenue l'une des plus vastes aires marines protégées au monde. « Ce parc naturel permettra une approche globale et une gestion transparente des enjeux maritimes », se félicite Mikaël Quimbert, directeur des Affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie, lequel a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet avec l'assistance technique de l'antenne locale de l'Agence des aires marines protégées et de nombreux partenaires.

Ce périmètre présente une diversité géologique exceptionnelle : rides continentales détachées de l'ancien super-continent du Gondwana il y a 100 millions d'années, bassins sédimentaires profonds, fosse de subduction et arc volcanique actif associé, nombreux monts sous-marins dont certains, atteignant la surface, forment des "îles éloignées". On y trouve des écosystèmes profonds (jusqu'à 7 919 mètres, soit la zone la plus profonde des eaux françaises), des écosystèmes pélagiques et des récifs coralliens. Vingt-cinq espèces de mammifères marins, 48 espèces de requins et 5 espèces de tortues y ont été dénombrées, et 19 espèces d'oiseaux marins nicheurs, notamment sur les îles éloignées.

« Même s'il existe sur ces îles des traces d'occupations humaines, parfois très

anciennes, cet espace immense présente la particularité d'être aujourd'hui totalement inhabité, souligne Mikaël Quimbert. Le défi est d'établir une véritable gestion partagée pour faire face aux enjeux que sont la prévention des pollutions et des dégradations des écosystèmes marins, l'utilisation équilibrée de l'espace afin de concilier conservation de la biodiversité et développement économique, et la recherche de nouvelles filières de valorisation et de conservation de la biodiversité. »

Pour cela, un Conseil de gestion devra être mis en place ces prochains mois. Chargé d'élaborer le plan de gestion du parc, il comprendra des représentants de

l'ensemble des acteurs concernés par l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Il sera coprésidé par le haut-commissaire de la République, représentant de l'Etat, et par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. « Cette coprésidence est singulière. Elle est liée à la répartition des compétences sur le territoire », explique Pascal Gauci, secrétaire général du haut-commissariat de la République. « Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie est compétent pour la ZEE, la gestion des ressources et l'économie, alors que l'Etat garde des compétences fortes en matière de relations internationales, de surveillance, de sécurité maritime et de recherche scientifique ».

Totalement
inhabité

Un parc naturel qui voit loin

Le parc naturel de la mer de Corail, outil de gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, contribuera au rayonnement du territoire, bien au-delà de ses limites géographiques.



Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

La pêche pélagique est l'une des activités principales du secteur.

Après l'inscription au patrimoine de l'Unesco de six importants sites côtiers, la création du parc naturel de la mer de Corail confirme la dynamique en cours pour la gestion durable de cette partie du Pacifique. « La mer de Corail est remarquable tant pour la valeur de ses écosystèmes que pour leur bon état de conservation, souligne Lionel Gardes, responsable

de l'antenne Nouvelle-Calédonie de l'Agence des aires marines protégées. En effet, pour l'instant, l'exploitation des richesses naturelles marines du territoire est encore limitée. » Les activités les plus significatives sont la pêche, avec une flotte d'environ vingt navires palangriers calédoniens travaillant dans la zone, pour des captures annuelles estimées à

Une opportunité unique

2 500 tonnes, et le trafic maritime. Du fait de son importante activité industrielle, la Nouvelle-Calédonie concentre en effet 50 % du trafic maritime ultramarin français, et l'activité des paquebots de croisière est en forte augmentation.

« D'autres richesses pourraient toutefois faire l'objet d'une exploitation future », complète Anthony Lecren, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé de la zone économique exclusive et du développement durable. Le sous-sol de la ZEE serait riche en hydrocarbures et en minéralisations profondes. Par ailleurs, les espèces marines de la zone, dont une grande partie reste à étudier, sont une source potentielle de biomolécules à usage industriel. « Le porc marin est donc une opportunité unique de mettre en place une véritable politique intégrée qui permette d'exploiter ces ressources, le moment venu, dans un équilibre entre les enjeux environnementaux, sociaux, culturels et économiques, ou bénéfice du territoire », estime le ministre.

Il ajoute : « La coopération régionale est indispensable, car la nature ne connaît pas de frontière. Elle est d'autant plus pertinente que les états insulaires de la région partagent de nombreuses problématiques. » Au ni-

veau régional, un processus de coopération a ainsi été engagé dès mars 2010 dans le cadre de la "déclaration d'intention franco-australienne pour une gestion durable de la mer de Corail". « Le forum Oceania 21, dont la deuxième édition se tiendra à Nouméa du 30 juin au 2 juillet en présence des représentants de 15 nations, nous donnera

Perspectives à l'échelle du Pacifique

une tribune pour porter l'extension de ce travail initié avec l'Australie aux autres pays de la mer de Corail : Vanuatu, Iles Solomon et Popouésie-Nouvelle-Guinée », ajoute Anthony Lecren. Ce processus pourrait conduire à la création du plus vaste espace marin du monde géré durablement, de façon concertée et à une échelle cohérente au regard des écosystèmes présents.

Plus largement encore, les perspectives ouvertes à l'échelle de la mer de Corail contribueront à la mise en œuvre des priorités définies dans la feuille de route du Pacific Oceanscope (paysages océaniques du Pacifique), catalyseur de la politique régionale pour protéger, gérer et maintenir l'intégrité culturelle et naturelle de l'océan. « Ainsi, le porc marin participera de manière importante au rayonnement international de la Nouvelle-Calédonie », se félicite Anthony Lecren.

“ Participer à la gestion de nos richesses ”



Luc WEMA,

sénateur coutumier de l'aire Aje Arho, ancien président du sénat coutumier.

Pouvez-vous nous expliquer les spécificités du lien qui unissent les hommes à la mer, dans la culture kanak ?

C'est très simple : pour nous, le foncier ne s'arrête pas au bord de la mer. Le territoire sous responsabilité d'une tribu s'étend du sommet des montagnes à la ligne d'horizon. Il englobe donc l'océan, y compris au large. Cela n'empêche pas qu'il y ait des limites très claires aux territoires, sur terre comme en mer. Dans l'organisation sociale, il existe des clans de la mer et des clans de la montagne, et chacun se voit

confier des responsabilités bien précises quant à l'exploitation, à la gestion et à la protection des richesses naturelles. Les clans de la mer ont notamment la responsabilité d'apporter les produits de la mer à la tribu.

Quel rôle vous voyez-vous jouer dans le parc ?

Par le passé, beaucoup de choses ont été faites sans nous demander notre avis. Nous nous sommes investis dans le processus de création du parc naturel. À l'avenir, il est important que nous conti-

nuions à être pris en considération.

Qu'attendez-vous du parc naturel de la mer de corail ?

De manière générale, nous attendons une participation effective du peuple kanak à l'économie. Le Sénat coutumier a d'ailleurs engagé une réflexion sur le consentement libre et éclairé du peuple concerné, préalable à tout projet de développement. Nous n'avons rien contre les investisseurs, mais nous voulons participer à la gestion de nos propres richesses, sur terre comme en mer.

Le réseau des AMP de la Manche se dévoile

Le projet Panache, qui vise à mieux protéger les écosystèmes de la Manche en renforçant la coopération entre la France et l'Angleterre, vient de conclure une première série de travaux.

« Le volet qui vient de s'achever consistait à évaluer la cohérence écologique du réseau des aires marines protégées de la Manche », explique Benjamin Ponge, en charge des questions d'évaluation des réseaux d'aires marines protégées à l'Agence. L'un des critères retenus était la représentation des espèces et des habitats, respectivement en termes d'effectifs et de surface. Leur réplique a également été étudiée, car protéger plusieurs "échantillons" d'un même habitat permet de disposer de garanties contre les aléas pouvant affecter un site. Il s'agissait par ailleurs de savoir si les écosystèmes protégés étaient viables, ce qui tient en grande partie à la taille des AMP, et si leurs fonctionnalités étaient préservées, notamment celles de nurseries, de frayères...

La connectivité a également été évaluée. « Elle concerne, en quelque sorte, les liens entre les AMP, qui doivent permettre aux larves de se disperser, aux adultes reproducteurs d'échanger leurs gènes ... », explique Benjamin Ponge.

« Selon cette première analyse, le réseau des 222 AMP de la Manche présente un taux satisfaisant de représentation et de réplique des espèces et des habitats, détaille Nicola Foster, du Marine Institute de l'Université de Plymouth. La couverture des zones côtières et estuariennes est bonne et la connectivité semble satisfaisante le long de la côte. En revanche, les aires marines protégées manquent ou lorge et en eau profonde, et la connectivité est quasiment inexistante entre les deux rives de la Manche ! »

Ce travail révèle aussi une grande diversité d'AMP, dont certaines spécifiquement françaises, tels les parcs naturels marins et d'autres exclusivement anglaises, comme les marine conservation zones. « La diversité des statuts cache

une diversité d'objectifs, qui repose plus sur des contingences historiques que sur les enjeux de conservation », note Christophe Aulert. Au-delà de ces disparités, on remarque que 99% de la surface de ces AMP sont le siège d'activités humaines. En Manche, les aires marines protégées n'ont donc rien de réserves intégrales !

Panache a débuté en juillet 2012 et durera jusqu'en juin 2015. Financé par le programme européen INTERREG IV, ce projet réunit huit partenaires anglais et quatre partenaires français. « Il répond aux engagements des deux pays à mettre en place un réseau cohérent et bien géré d'AMP, notamment vis-à-vis de la Convention OSPAR pour la préservation de l'Atlantique nord-est et de la Commission européenne, dans le cadre des directives Oiseaux et Habitats, Faune, Flore », rappelle Christophe Aulert, responsable de l'antenne Manche, mer du Nord de l'Agence.

Site Internet du projet : www.panache.eu.com

★ Festival de l'image sous-marine de Mayotte

Le parc naturel marin de Mayotte sera partenaire de ce festival qui se tiendra sur l'île du 25 mai au 3 juin. Cette édition s'ouvre pour la première fois aux voisins ultramarins. Créé en 2009, le prix "Parc naturel marin" récompense le meilleur film d'écologie sous-marine. Les agents du Parc participeront aux projections organisées dans les villages de l'île afin de mieux faire connaître les mesures de protection et de développement durable initiées par le Parc. Ce partenariat illustre également la volonté du Parc de soutenir les initiatives de sensibilisation au respect du milieu marin auprès de la population locale.



Cellule de crise pour oiseaux marins échoués

Une convention a été signée entre l'Agence et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour coordonner le suivi des échouages d'oiseaux marins de l'hiver 2014.

« Le dernier week-end de janvier, lors d'un comptage sur le littoral de Charente-Moritime, nous avons remarqué une dizaine d'oiseaux marins échoués, se souvient Amélie Boué, au siège de la LPO. Ce nombre relativement élevé était totalement inattendu. » Cette date marque le début de la vague d'échouages de l'hiver dernier, ponctué de nombreuses tempêtes. Pour gérer

cette crise d'une ampleur inédite depuis la marée noire de l'Erika, un partenariat a été signé entre l'Agence et la LPO. « La LPO assure la coordination de l'information transmise au réseau associatif qui organise les opérations de terrain. Elle est également responsable de l'harmonisation de la collecte des données, de l'analyse de ces dernières et de la communication auprès du grand public », détaille Pierre-André Farque, au siège de la LPO.

« À l'avenir, l'idée est de mettre en place un réseau national échouage des oiseaux marins, qui permettra de suivre ces événements sur

le long terme, explique Aurélie Blanck à l'Agence. Cela améliorera la connaissance des habitats hivernaux de ces oiseaux, de leurs causes de mortalité, et aboutira à une meilleure gestion du patrimoine marin. Les oiseaux marins fournissent en outre des indicateurs importants, dans le cadre du suivi écologique de ce milieu. »

Grâce à une mobilisation considérable des bénévoles, près de 40 000 oiseaux échoués ont été comptabilisés sur l'ensemble de la façade atlantique, de fin janvier à mi-mars. « Plus de 90 % ont été retrouvés morts, et la plupart des oiseaux transférés en centre de soin sont décédés par la suite », explique Pierre-André Farque. Les macareux moines constituent près de deux tiers des oiseaux échoués, le reste étant surtout représenté par des guillemots de Troil.

La recherche des causes de mortalité fera l'objet d'analyses ultérieures. « Les oiseaux étaient très amaigris, ce qui semble indiquer que des difficultés d'accès aux ressources soient en cause. Il faudra en élucider l'origine et les facteurs aggravants », commente Pierre-André Farque. Le rôle du mazout, dont la présence a été constatée sur le littoral comme sur les oiseaux, reste notamment à préciser.

★ Un logo pour le parc marin des Glorieuses

Créé en février 2012, le parc naturel marin des Glorieuses a désormais son logo. Une tortue verte, une sterne fuligineuse, des poissons récifaux et du corail en sont les éléments constitutifs. Sa couleur bleue est la même que celle du logo du parc naturel marin de Mayotte, ce qui souligne que ces deux aires marines protégées contigües forment, ensemble, l'une des plus grandes AMP françaises (110 000 km²). Originalité par rapport aux autres parcs naturels marins, peu d'activités humaines n'y figurent. En effet, la présence de l'homme est rare dans cet archipel difficilement accessible.



Des guillemots de Troil échoués, soignés au centre de soin LPO de l'île Grande, sont relâchés.

Offensive contre les envahisseurs

L'antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées va favoriser le suivi des invasions biologiques d'espèces de la Mer Rouge en Méditerranée.

La construction du canal de Suez, achevée en 1869, a ouvert un boulevard vers la Méditerranée aux espèces de la Mer Rouge. L'arrivée de ces espèces dites "lessepsiennes" s'est accélérée avec la mise en service, en 1971, du barrage d'Assouan, qui a réduit le débit du Nil et l'effet de barrière naturelle de son panache d'eau douce. Elle est aussi facilitée par l'intensification du trafic maritime et le réchauffement climatique. « Les espèces invasives ne viennent pas toutes de la Mer Rouge, souligne Alain Pibot responsable de l'antenne Méditerranée de l'Agence. Mais ces dernières sont particulièrement compétitives, vu les conditions de relative pauvreté en nutriments dans lesquelles elles ont évolué. Cela favorise leur implantation. » En 2011, un rapport faisait ainsi état de 925 espèces exogènes en Méditerranée, dont 47 % proviennent directement du canal de Suez.

« Toutes les espèces lessepsiennes ne deviennent pas envahissantes, explique Patrice Francour, professeur d'écologie à l'Université de Nice. Pour qu'elles méritent ce qualificatif, elles doivent constituer des populations viables et avoir un impact important sur le milieu. C'est le cas, par exemple, des deux espèces de "poissons lapins", du genre *Siganus*. Observées à partir des années 50, elles ont pro-

voqué une régression majeure de tous les peuplements algoux en Méditerranée orientale. »

Dans ce contexte, le réseau méditerranéen des aires marines protégées a un rôle à jouer. « Ces espèces sont mieux préservées et mieux suivies que les autres. Ils peuvent permettre d'établir un état initial du milieu, essentiel pour comprendre la dynamique de l'invasion et ses effets sur l'écosystème, explique Patrice Francour. Les AMP peuvent en outre servir de "zones sentinelles" pour suivre ce phénomène ou de "zones test" pour mettre au point des méthodes d'éradication. »

Dans le cadre du Plan d'action pour le milieu marin de la Méditerranée, l'Agence a pour mission de répondre aux enjeux posés par ces espèces. « Il s'agit notamment d'animer et de diffuser auprès des gestionnaires français d'AMP des dispositifs de suivi tels que Bioobs et Medmis », explique Alain Pibot. Développé par l'Union internationale pour la conservation de la nature et le réseau Medpan des gestionnaires d'AMP en Méditerranée, Medmis¹ est un site Internet permettant aux gestionnaires de déclarer l'observation d'espèces invasives, avec l'aide d'un guide de détermination². Bioobs³, organisé par la Fédération française d'études et de sports sous-marin et le Muséum national d'Histoire naturelle, vise, lui, à enregistrer, sur une base de données, des carnets de plongée permettant de recenser les espèces invasives. « Les deux approches sont complémentaires, estime Patrice Francour. En Méditerranée orientale, où le réseau d'AMP est beaucoup plus lâche, les sciences participatives peuvent être très utiles. » Alain Pibot ajoute : « L'Agence contribuera aussi à préparer les populations aux changements attendus, en termes d'espèces exploitées, par exemple, à la diffusion des bonnes pratiques et à la prévention sanitaire, car certaines de ces espèces sont toxiques, ou venimeuses. »

¹<http://www.iucn-medmis.org/?c=Map/show>

²Voir <https://portals.iucn.org/library/node/10385>

³<http://bioobs.fr/>



Zafer Kizilkaya

Les poissons lapins, espèces envahissantes en Méditerranée.

Une innovation "made in Marquises"

Grâce à une initiative d'enfants marquisiens, le concept d'aire marine éducative est en train de naître.

Alors qu'une demande d'inscription de l'archipel des Marquises au patrimoine mondial de l'Unesco est en cours, les plus jeunes se mobilisent déjà. Sophie-Dorothee Duron, chef de l'antenne Polynésie française de l'Agence, raconte : « En 2012, lors d'un passage dans leur école à l'occasion de la restitution de la campagne océanographique coordonnée par l'Agence "Pakaihi i te moana", les élèves de primaire de Tohuato nous ont demandé comment faire pour devenir responsables d'une aire marine protégée ». « Bien entendu, le conseil municipal de l'île a accueilli très favorablement cette initiative et a validé la démarche », souligne Félix Barsinas, maire de Tahuata et directeur de l'école. Depuis, enseignants et enfants, avec la complicité des parents, s'emploient à la faire vivre.

Sensibilisation de la population à la fragi-

lité de la zone – une baie située à proximité immédiate de l'école – délimitation du périmètre, élaboration de projets d'art oratoire et d'un plan d'actions (qui sera validé par le ministre des ressources marines), rencontres entre enfants et scientifiques... Les chantiers en cours sont nombreux. « Ainsi, à leur échelle, les élèves deviennent véritablement acteurs de la gestion du milieu », analyse Sophie-Dorothee Duron.

Un label « Aire marine éducative » (Ame) est à l'étude pour de nouvelles écoles qui s'engagent dans ce type de démarche. « Un réseau pilote, baptisé Pukotoi, est par ailleurs engagé pour la mise en place de six Ame, une dans chaque île des Marquises », raconte Sophie-Dorothee Duron. Cette expérience à l'échelle de l'archipel, permettra notamment d'évaluer le concept. « L'idée est d'en faire un schéma reproductible ailleurs en Polynésie française, voire au niveau national, tout en respectant la diversité des situations », résume-t-elle.

* Mieux connaître les cétacés d'Agoa

La cinquième campagne d'acquisition des connaissances sur la répartition et l'abondance des cétacés dans les zones côtières du sanctuaire Agoa est sur le point de s'achever. Après la Martinique, du 12 au 19 mars et la Guadeloupe, du 2 au 10 avril, c'est au tour des eaux de Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saba et Saint Eustache de faire l'objet de ces prospections visuelles, par bateau, du 17 au 29 avril. Les premières analyses des résultats obtenues dans les eaux de la Martinique révèlent une très grande diversité de cétacés, avec une dizaine d'espèces observées. Deux campagnes de ce type avaient déjà eu lieu en 2012 (en saison sèche et en saison humide), et deux en 2013. « Cette année, précise Amandine Eynaudi, chargée de mission pour l'Agence, il n'y aura pas de campagne en saison humide. Le deuxième semestre sera consacré à la réflexion sur la stratégie d'acquisition des connaissances dans le sanctuaire. » Pour cela, un atelier technique sera organisé en fin d'année.

* Demandez le guide !

Les parcs naturels marins ont désormais leur guide. Ce document de 32 pages, richement illustré, présente l'histoire de cet outil de gestion concertée, suivie de huit chapitres consacrés aux cinq parcs naturels marins existants (Iroise, Mayotte, Glorieuses, golfe du Lion, estuaires picards et mer d'Opale) et aux trois en projet (Arcachon, normand-breton, Martinique). Téléchargeable sur le site Internet de l'Agence des aires marines protégées, il est disponible en version papier sur demande : contact@aires-marines.fr

* 3^e colloque des aires marines protégées

À vos agendas : organisé par l'Agence et l'UICN, le troisième colloque national des aires marines protégées se tiendra du 7 au 9 octobre 2015 à Brest. Quelque 500 participants (gestionnaires, élus, socioprofessionnels, ONG, scientifiques...) y sont attendus, pour un bilan d'étape de l'état du réseau d'AMP. Il sera placé sous le signe de l'ouverture, en impliquant les gestionnaires - avec l'appui du Forum des gestionnaires - et tous les acteurs de la mer. Un appel à contributions sera lancé à l'automne prochain.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirat
Secrétaire de rédaction : Marie Lescoart
Ont participé à ce numéro : Claude Bourdon,
Régine Daniel, Julie Gourves

Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr